



**Pour assurer le succès
de votre mutation,
confiez-nous la conduite
des opérations.**



solutions-pam

Groupe **AGPM**

SANTÉ • PRÉVOYANCE • ASSURANCE • RETRAITE

Assureur distributeur des offres
sélectionnées par **Tégo**

Ma check list

JE M'INFORME SUR MES DROITS ET LES AIDES FINANCIÈRES

J-4 mois

- ◇ Je m'informe sur mes droits et les aides financières dont je peux bénéficier dans le cadre de ma mutation, je consulte le portail e-social des armées
- ◇ Je me renseigne sur ma ville de mutation
- ◇ Je prends contact avec la cellule chargée des aides à la mutation (Conseiller Changement de Résidence CCR, Espace ATLAS, Bureau logement...)

JE CHERCHE MON FUTUR LOGEMENT

J - 3 mois

- ◇ Je pense à louer, si nécessaire, un véhicule pour me rendre sur le lieu de ma future résidence afin de faire du repérage
- ◇ Je fais réaliser au moins 2 devis de déménageurs pour obtenir des aides éventuelles
- ◇ Je remets mon dossier de déménagement à mon organisme d'administration
- ◇ Je pense à prendre si besoin une journée de congés pour rechercher mon futur logement
- ◇ Si j'ai des enfants je préviens le directeur d'établissement et je repère les futurs établissements scolaires
- ◇ Si je suis propriétaire, je fais estimer mon bien immobilier à la vente ou à la location et je fais réaliser mes diagnostics immobiliers
- ◇ Si j'achète, je prépare mon crédit immobilier et je consulte mon conseiller pour mon **assurance emprunteur** et mon **cautionnement de prêt immobilier**

JE PRÉPARE MON DÉMÉNAGEMENT

J - 2 mois

- ◇ Je suis locataire : envoyer mon préavis à mon propriétaire en lettre recommandée avec accusé de réception et fixer une date d'état des lieux.
- ◇ Déclarer mon changement d'adresse à ma caisse primaire d'assurance maladie, ma mutuelle, mon centre d'impôts, ma caisse de retraite.
- ◇ Contacter mon conseiller ou mon agence pour assurer mon nouveau logement et mettre à jour mes contrats avec ma nouvelle adresse.
- ◇ Demander le nom de l'ancien locataire.
- ◇ Résilier mes contrats d'eau, d'électricité, de gaz pour le lendemain du déménagement.
- ◇ Modifier tous mes abonnements (téléphonie, câble, internet, magazine, associations, box, bibliothèque...) et demander la mise en service de la ligne téléphonique pour le jour de mon arrivée.

Ma check list (suite)

1 SEMAINE AVANT LE DÉMÉNAGEMENT

J - 1 semaine

- ◇ Faire suivre mon courrier à ma nouvelle adresse.
- ◇ Photocopier tous les documents importants.
- ◇ Demander l'ouverture du compteur électrique pour le jour de mon arrivée.
- ◇ Préparer un sac avec toutes les affaires dont j'aurai besoin pour la première nuit.

JE DÉMÉNAGE

J

- ◇ Je relève les compteurs d'eau, d'électricité et de gaz avant de demander la fermeture puis je demande l'ouverture des nouveaux compteurs dans mon futur logement
- ◇ Je récupère de la part de mon déménageur la lettre de voiture signée au chargement, afin d'autoriser le transport puis à valider pour la réception
- ◇ Si je suis locataire, je réalise l'état des lieux de mon ancien domicile en compagnie du propriétaire ou de l'agence immobilière.
- ◇ Je retire mon nom de l'interphone ainsi que de la boîte aux lettres.
- ◇ À l'arrivée du camion de déménagement dans mon nouveau lieu de résidence, je vérifie l'état de mes biens avant de signer la lettre de voiture et je réclame un dédommagement selon les conditions prévues au contrat en cas de dommages

JE M'INSTALLE DANS MON NOUVEAU LIEU DE VIE

J + 15

- ◇ Je m'assure de la bonne prise en compte de ma nouvelle adresse auprès des différents organismes publics et privés tels que le Centre des impôts, la CAF, votre centre Pôle emploi, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie... ainsi que les fournisseurs d'électricité, de gaz, d'internet et mon opérateur mobile
- ◇ Je me fais connaître auprès de la mairie pour la remise des documents officiels et les informations sur les modalités d'accueil réservées aux nouveaux résidents
- ◇ Je remets mon dossier de déménagement complet à mon nouvel organisme d'administration afin que celui-ci procède au remboursement des frais que j'ai avancés
- ◇ Je prends contact avec mon conseiller AGPM ou ma nouvelle agence pour faire connaissance

Je m'informe sur mes droits et les aides dont je peux bénéficier dans le cadre de ma mutation

Avec les **Solutions PAM***, nous vous aidons à y voir clair sur les aides principales dont vous pouvez bénéficier dans le cadre de vos mutations.

◇ J-3 mois. Je cherche mon nouveau logement

www.esocialdesarmees.fr

Aide à la reconnaissance d'une première ou nouvelle affectation

Si vous êtes concerné par une première ou une nouvelle affectation, vous pouvez déposer cette demande d'aide 3 mois au plus tard après votre affectation ou votre mutation. Elle s'élève à 300€ maximum et votre conjoint peut vous accompagner dans la recherche d'un nouveau logement.

| Conditions de la reconnaissance | Montant de l'aide | | | | |
|---------------------------------|--|---------------|--|---------------|--|
| | Première ou nouvelle affectation (hors OPEX et restructurations) | | Nouvelle affectation suite à une restructuration | | Nouvelle affectation pendant que vous êtes en OPEX |
| | En couple | Conjoint seul | En couple | Conjoint seul | Conjoint seul |
| 1 jour de reconnaissance | 58 € | 77 € | 75 € | 100 € | 100 € |
| 2 jours de reconnaissance | 116 € | 154 € | 150 € | 200 € | 200 € |
| 3 jours de reconnaissance | 173 € | 230 € | 225 € | 300 € | 300 € |

◇ Prise en charge des frais de déménagement : les droits de cubage

Les droits à cubage sont calculés en fonction de votre situation familiale, du nombre d'enfants à charge, de votre ancienneté et du volume à déménager.

Pour en bénéficier en tant que militaire ou gendarme, vous devrez constituer un dossier comprenant :

- ◇ Vos deux devis de déménagement, réalisés par deux entreprises différentes, indiquant l'adresse de départ, l'adresse d'arrivée, les dates de déménagement, le volume d'affaires à transporter ainsi que la distance à parcourir.
- ◇ Vos copies de documents administratifs de type carte d'identité, votre RIB ou encore votre avis d'imposition.
- ◇ Votre fiche de renseignements complétée et signée.
- ◇ Dès acceptation du dossier, il est possible de demander une partie de la somme allouée au déménagement. Celle-ci peut s'élever jusqu'à 90 % du montant total de l'aide. Le reste de la somme sera versé après le déménagement, sur présentation de la facture officielle, acquittée, signée et tamponnée, de l'entreprise.
- ◇ Votre ordre de mutation officiel.

AVANTAGES GROUPE AGPM : Le Club Avantages propose des réductions auprès de partenaires de déménagement ou de loueurs d'utilitaires.

Pour plus d'informations RDV sur votre **Club Avantages** (Ma voiture et/ou Ma maison) ou sur le site dédié solutions-pam.fr

◇ Indemnité de mobilité géographique des militaires (IMGM)

Il s'agit d'une indemnisation liée à la contrainte de mobilité géographique dans le cadre d'une mutation. Entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2021, cette aide remplace le Complément forfaitaire pour Charge Militaire (COMICM) ou "Prime rideau" ainsi que le Supplément de l'Indemnité pour Charges Militaires (SUPICM) et bénéficie à un plus grand nombre de militaires. Dorénavant, tout militaire en activité muté avec changement de résidence, quelle que soit sa situation de famille, pourra percevoir cette indemnité. Les militaires mariés ou pacsés depuis moins de 2 ans percevront l'IMGM et cette aide concerne désormais également les célibataires, célibataires géographiques, divorcés et militaires bénéficiant d'un droit de visite et d'hébergement sans avoir la charge fiscale de son/leurs enfant(s).

Le montant dépendra de la composition de votre foyer fiscal et du nombre de mutations concernées. Cette indemnité vous sera versée si votre mutation entraîne un changement d'arrondissement préfectoral, même si un déménagement n'a pas lieu. Elle vous sera versée automatiquement et sans démarche particulière, au plus tôt sur la solde du mois de rattachement de la nouvelle affectation. Dans le cadre de ce dispositif, le nombre de mutations pris en compte pour le calcul de l'IMGM est plafonné (la 10^e mobilité et les suivantes sont indemnisées au même taux que la 9^e).

Sachez également qu'en cas de logement pour Nécessité Absolue de Service (NAS), l'occupation ou libération d'un logement NAS sur ordre, sans changement d'arrondissement ouvre le droit à l'IMGM.

◇ Aide à l'installation des personnes (AIP) de l'État

Si vous êtes primo-arrivant dans la fonction publique de l'État ou affecté au sein de quartiers prioritaires de la politique de la ville, cette aide peut atteindre le montant maximal de 900 € afin de couvrir une partie de vos frais : 1^{er} mois de loyer (charges comprises), frais d'agence, dépôt de garantie et déménagement.

Vous pouvez en bénéficier une fois au cours de votre carrière si vous remplissez les conditions d'attribution et si votre demande est déposée dans les 24 mois qui suivent votre affectation et dans les 6 mois après la signature de votre contrat de location.

Les quatre aides suivantes sont accessibles via le portail des armées www.esocialdesarmees.fr

◇ Aide à la location suite restructuration

Si vous faites partie du personnel civil ou militaire en activité concerné par une opération de restructuration, cette aide vous concerne. Elle est destinée à compenser la différence de loyer, si celui de votre nouveau logement est plus élevé et est égale à la différence entre les 2 loyers pour une période de 6 mois, maximum.

◇ Aide à l'acquisition d'un logement suite restructuration

En tant que personnel civil ou militaire en activité, concerné par une opération de restructuration, cette aide financière d'un montant maximum de 8 000 € vous concerne. Elle permet de compenser les frais liés à la vente de votre ancien logement et à l'acquisition de votre nouvelle habitation.

◇ Prêt à l'accession à la propriété

Accessible aux personnels en activité depuis deux ans, au conjoint, partenaire PACS, concubin, au conjoint survivant, au partenaire PACS, au concubin, n'ayant pas repris une vie de couple et sans conditions de ressources, ce prêt s'élève à de 15 000 € maximum. Il permet d'accéder à la propriété ou à une nouvelle propriété immobilière à usage d'habitation du ménage.

Laissez-vous guider par nos conseils pour vous simplifier la recherche de votre nouveau logement

◆ Je me rends sur place

Seul, en couple ou en famille, **repérer votre futur lieu de résidence** est un moment important de votre projet de mutation. Laissez-vous guider par nos conseils pas à pas pour gagner du temps.

◆ Je visite et je choisis mon futur logement

Pour optimiser la visite de votre futur lieu d'habitation, il vous sera utile de penser par exemple à **louer un véhicule** pour vous rendre sur les lieux, planifier les visites des futurs logements repérés ou organiser la reconnaissance des établissements scolaires de vos enfants.

Avantages du Groupe AGPM

Le Club Avantages de nombreuses réductions auprès de partenaires de déménagement ou de loueurs d'utilitaires.

Jusqu'à 30% de remise sur la location de véhicules utilitaires**

▶ En savoir plus

www.agpm.fr/contactez-nous/formulaire

◆ J'achète : le cautionnement de prêt immobilier c'est quoi ?

Vous avez décidé de devenir propriétaire, il est désormais temps de contacter plusieurs banques pour simuler vos prêts immobiliers. Pour vous accorder un prêt immobilier, votre banque exigera une **garantie financière** qui lui assurera le remboursement de son crédit en cas d'impayé. Deux choix s'offrent à vous. L'hypothèque ou le cautionnement d'un organisme spécialisé.

Solutions du Groupe AGPM

FMGM est une alternative avantageuse à l'hypothèque. Le coût initial de la garantie est de 1%, le taux de restitution du dépôt de garantie à la fin du prêt est de 100%, 0 € est le coût final du cautionnement du FMGM. Vous n'avez aucun frais annexe : main levée, frais de dossier...

Je simule mon cautionnement en ligne.

▶ En savoir plus

<https://www.agpm.fr/produits/projet-immobilier/cautionnement-fmgm>

◇ J'achète : la Garantie Spéciale Prêt ou garantie emprunteur c'est quoi ?

Toujours dans le cadre d'un emprunt pour votre future acquisition, le prêteur vous demande de vous assurer contre certains risques.

Solutions du Groupe AGPM

Spécialement conçu pour vous **couvrir 24h/24, 7j/7** partout dans le monde entier, contre les risques de décès, d'invalidité ou d'arrêt de travail, notre contrat Garantie Spéciale Prêt répond parfaitement à vos besoins :

- Prise en compte des **sports et métiers à risque** sans exclusion ni surprime.
- Prise en charge de vos **échéances en cas d'arrêt maladie**
- Même en **l'absence de perte de revenus** et/ou de reprise partielle

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

<https://www.agpm.fr/contactez-nous/formulaire>

◇ Je pense à bien m'assurer

Que vous optiez pour la location ou pour l'achat de votre futur logement, bien **l'assurer**, avec des **garanties dédiées et de qualité** est une étape clé.

Solutions du Groupe AGPM

Le Groupe AGPM vous propose une assurance habitation avec des garanties de qualité dès la formule de base : vol, incendie, dégâts des eaux, dommages électriques, bris de glace, garantie du packaging, assistance aux personnes et à l'habitation.

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

<https://www.agpm.fr/contactez-nous/formulaire>

◇ Je scolarise mes enfants

Vous mobiliserez une partie de votre temps pour accompagner tous les changements vécus par vos enfants dans le cadre de votre mutation militaire. Après avoir informé l'établissement actuel de votre enfant pour obtenir un certificat de radiation, il est temps de se rendre à la mairie de votre futur logement pour inscrire votre enfant dans sa future école ou contacter le collège et lycée en direct pour effectuer cette démarche.

Solutions du Groupe AGPM

Pour être sûr que vos enfants sont bien protégés, le Groupe AGPM vous propose une assurance scolaire et extra-scolaire avec différentes formules. Du remboursement de lunettes à la protection des objets nomades ou la e-réputation, découvrez une couverture complète. En plus, les garanties restent acquises même en cas de mutation à l'étranger.

Contactez un conseiller du Groupe AGPM

<https://www.agpm.fr/contactez-nous/formulaire>

En savoir plus sur le déménagement des militaires

◆ Quelles sont les garanties spécifiques si je suis affecté hors métropole?

Le contrat d'Assistance Résidents hors métropole Tého est réservé aux militaires en activité de service, policiers, ou civils de la Défense affectés hors métropole pour vous couvrir en cas de rapatriement sanitaire, de perte d'un proche ou pour la prise en charge des frais médicaux.

RDV sur : solutions-pam.fr

▶ En savoir plus

◆ Je prépare mon déménagement

Démarches, formalités administratives, conseils, solutions sur-mesure : laissez-vous guider pour vous **organiser dans les moindres détails** afin d'aborder votre mutation en toute sérénité.

RDV sur : solutions-pam.fr

▶ En savoir plus



SIMPLIFIER
VOTRE PRÉSENT,
ASSURER
VOTRE FUTUR.

Pour en savoir plus :

- Contactez votre conseiller habituel ou rendez-vous dans votre agence.
- Connectez-vous à votre espace personnel.
- Appelez notre ligne dédiée PAM* : + 33 (0)4 94 61 58 88
de 9h00-12h30 et de 13h30-18h00
- solutions-pam.fr

[agpm.fr](https://www.agpm.fr)



* Plan Annuel de Mutation

Contrats sélectionnés par Tégo

Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, 153 rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS - SIRET 850 564 402 00012 - APE 9499Z auprès de :

AGPM Assurances

Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances - SIRET 312 786 163 00013 APE 6512Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

AGPM Vie

Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes régie par le Code des assurances - SIRET 330 220 419 00015 APE 6511Z - Rue Nicolas Appert 83086 TOULON CEDEX 9

Fonds Mutuel de Garantie des Militaires géré par Tégo - Association déclarée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 - 153, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
SIRET 850 564 402 00012 - APE 9499Z